

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 31 MARS 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>07/04/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	25	- La transmission en Préfecture le :	<u>06/04/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,
DEBONO, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, DERENNE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Monsieur BONNET représenté par Madame DALMASSO,
Madame FERRARO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur CRASTES représenté par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame MARCHAND représentée par Madame GUIT-NICOL Pascale,
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DERENNE,
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur CAVALLO,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur PARAGE dont pouvoir de Monsieur TRUGLIO.

Madame ODDO Yvonne est élue secrétaire de séance.

29.2022 Créations de postes non permanents pour besoins saisonniers et accroissements temporaires d'activités pour l'année 2022

Madame MOIREAU expose :

AR Prefecture

006-210600649-20220331-29_2022-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Considérant les besoins liés à l'organisation des services et la nécessité de créer chaque année un ensemble de postes saisonniers et temporaires pour faire face à des besoins occasionnels ou à un accroissement temporaire de l'activité de certains services,

Je vous propose d'adopter :

- la création des postes non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suivants :

Postes à créer		
Grades	Temps	Nombre de postes
Adjoint administratif territorial	Temps complet (100%)	2
Adjoint d'animation	Temps complet (100%)	2
Adjoint d'animation	Temps non complet (50%)	2
Adjoint technique territorial	Temps non complet (50%)	2
Adjoint technique territorial	Temps complet (100%)	2

- la création des postes non permanents pour faire face à un besoin saisonnier d'activité suivants :

Postes à créer		
Grades	Temps	Nombre de postes
Adjoint administratif territorial	Temps complet (100%)	3
Adjoint d'animation	Temps complet (100%)	6
Adjoint technique territorial	Temps complet (100%)	4

Ces créations de postes seront réévaluées chaque année en fonction des besoins et situations particulières.

Et ainsi apporter la mise à jour nécessaire au tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte la création des postes non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ainsi que la création des postes non permanents pour faire face à un besoin saisonnier d'activité des postes listés ci-dessus,**
- **Dit que le tableau des effectifs de la Commune sera mis à jour en conséquence.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,